



Levrat Marie, Zurich Simon

Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2022-GC-198 « Folie des primes maladies : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise ! »

Réception au SGC : 18.11.22

Dépôt

Nous demandons la procédure accélérée (art. 174 LGC) pour la motion intitulée « Folie des primes maladies : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise ! » afin que la réponse du Conseil d'Etat à cette motion soit rendue suffisamment tôt pour que celle-ci puisse être traitée lors de la session de février 2023.

Les primes d'assurance maladie vont augmenter drastiquement pour les Fribourgeoises et Fribourgeois dès 2023. L'augmentation va peser environ 15 % du revenu brut médian dans le canton, ce qui est une augmentation énorme et peu supportable pour de nombreux citoyennes et citoyens. Pour y faire face, une mesure de soulagement des ménages est nécessaire rapidement. Par ailleurs, il s'agit juste d'une question financière qui peut être traitée rapidement par les services de l'Etat. Ainsi, un traitement de cette motion en février semble tout à fait approprié.

—